

DÉBAT PUBLIC

« La mer en débat »

Façade maritime Nord Atlantique – Manche Ouest

Compte-rendu intégral
Lundi 26 février 2024

SALLE/ADRESSE : Les Sables-d'Olonne – Salle Audubon

PARTICIPANTS : 130 participants dans la salle

DÉBUT > FIN : 19h à 21h20

Commission particulière du débat public (CPDP) :

M. Floran AUGAGNEUR
Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE
M. Pascal BRERAT
M. Patrick CHAUMETTE
Mme Lucie BEGUIN

Intervenants :

M. Yannick MOREAU Maire des Sables-d'Olonne
Mme Hélène LEGRAND DIRM
Mme Hélène MORIN DREAL

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

En attendant que tout le monde puisse trouver sa place, que toutes les personnes qui sont à l'accueil puissent trouver leur thématique de travail pour les sous-groupes, vous avez un petit papier devant vous qui fait référence aux droits à l'image puisque nous avons une photographe qui est présente dans cette salle et qui va prendre des photos de la salle pour la communication de la Commission nationale du débat public. Ensuite, si vous ne voulez pas être pris en photo, merci de lever la main pour qu'elle puisse vous repérer. Comme ça, elle évitera de vous prendre en photo. Quoiqu'il en soit, il faut remplir ce papier. Que vous soyez d'accord ou pas, nous avons besoin que vous remplissiez ce papier des droits d'image. Merci d'en profiter. C'est Vincent, mon collègue, qui va passer les chercher. Ensuite, nous avons aussi la télé. France 3 est présente là aussi-. Si vous ne souhaitez pas être pris en images sur France 3, merci de lever la main également pour que l'on puisse vous repérer.

Je vous propose de commencer. Cette séance va être ouverte par Monsieur Yannick MOREAU, maire des Sables-d'Olonne et aussi président de l'agglomération, président de l'Association nationale des élus des littoraux. Je vous laisse la parole.

M. Yannick MOREAU – Maire des Sables-d'Olonne

Mesdames, Messieurs, bonsoir à toutes et à tous. Monsieur AUGAGNEUR, qui présidait ce grand débat sur la mer et sur la planification maritime, merci d'être avec nous ce soir et d'avoir organisé cette soirée, cette rencontre, cet échange. C'est la Commission nationale du débat public qui est l'organisatrice. La ville ne fait qu'offrir la possibilité d'organiser ce débat et promeut ce débat. Nous avons essayé, à travers les organes de presse et à travers les réseaux sociaux, de faire connaître l'existence de ce débat. Nous avons un petit doute sur le fait que vous alliez le savoir, mais manifestement, au vu de l'affluence ce soir, nous sommes très heureux que vous ayez eu l'information et que vous ayez pris le temps de participer. C'est un enjeu majeur dont nous allons débattre ce soir. L'enjeu de l'avenir de notre littoral et de l'avenir de la vie maritime de notre pays. Nous vivons dans un pays qui a longtemps tourné le dos à la mer. Alors, évidemment, pas ici, aux Sables-d'Olonne, mon cher Louis, et évidemment, pas ici en Vendée ni en Pays de la Loire, ma chère Claire, mais nous sommes un pays qui, trop longtemps, a tourné le dos à la mer. Maintenant, nous commençons à regarder la mer comme un océan d'opportunités et de solutions pour construire l'avenir des Terriens, des Français que nous sommes.

Je voulais juste, en deux mots, introduire les échanges qui vont avoir lieu autour des tables et au cours des restitutions en m'exprimant sur deux points. Premièrement, un débat, pour quoi faire ? Deuxièmement, un débat, pour faire quoi ? Premièrement, un débat, pour quoi faire ? D'abord, l'enjeu est de taille et que l'actualité sur l'avenir de la mer et des activités maritimes du littoral est brûlante, voire même inflammable. Nous vivons une période où ces sujets, ces enjeux connaissent une acuité inédite. Nous vivons une période délicate pour la pêche artisanale vendéenne, sablaise, française. Nous vivons une période décisive sur la question de la gestion nationale du trait de côte. Nous vivons une période décisive également sur la question de la planification maritime et notamment le déploiement de l'énergie éolienne en mer et au large de la côte Atlantique. Tous ces enjeux qui se conjuguent, pour ne pas dire se télescopent, méritent d'être examinés en détail, d'être débattus parce que nous sommes à la veille de redéfinir les règles et, pour une fois, d'avoir une approche globale sur les règles qui vont régir les activités sur l'espace maritime français au large de nos côtes et sur notre littoral. Autrement dit, pour être un peu plus clair que ce que je viens de dire, les débats que nous allons avoir ce soir et les débats que la Commission nationale des débats organise partout en France, ce sont des débats qui vont nourrir les décisions qui vont être prises au cours de l'année 2024, sur l'ensemble de ces enjeux. Les décisions qui vont être prises au cours de l'année 2024, après les débats qui se tiennent, comme celui-ci, ce soir en Vendée, aux Sables-d'Olonne, vont être traduits dans les documents stratégiques de façade. Peut-être savez-vous ce que c'est, mais je pense que dans une heure, vous saurez tout sur les documents stratégiques de façade et vous saurez tous ce que c'est.

Concrètement, c'est un document stratégique pour la façade. Ici, nous, Claire HUGUES, qui est vice-présidente de la région et que je remercie de sa présence avec nous, la façade qui nous concerne, c'est la façade nord Atlantique Manche Ouest qui part du Sud de la Vendée et qui arrive en Manche.

Ce document stratégique de façade édicte des règles qui ne sont pas des règles en l'air, qui ne sont pas des règles satellisées, mais des règles qui sont traduites après dans nos documents d'urbanisme à nous sur l'ensemble du littoral Atlantique Manche Ouest. Cela veut dire que dans le SCOT des Sables-d'Olonne, dans le PLU futur des Sables-d'Olonne que nous allons élaborer dans les mois qui viennent, il y aura des règles qui seront la transcription de ces règles du document stratégique de façade. Le débat que nous avons est un débat majeur sur des enjeux majeurs qui se traduira par des règles qui seront opposables à chacune et à chacun des Sablais, des Vendéens et des habitants du littoral, de la façade Atlantique et de la façade de la Manche.

Un débat pour faire quoi ? Le sujet, ce n'est pas seulement de débattre, c'est de préparer les décisions et que vous exprimiez votre avis, vos positions sur un certain nombre d'enjeux qui nous touchent directement, nous, qui sommes un port maritime français important, souvent le quatrième en valeur de poisson débarqué. Ici, nous n'avons pas besoin d'expliquer aux Sables-d'Olonne ce qu'est la mer. La mer, c'est notre histoire, c'est notre présent. Beaucoup de Sablais vivent de la mer. Je le pense, et nous sommes nombreux à le penser dans cette salle, la mer, c'est notre avenir. Le sujet, c'est ce débat, pour faire quoi ? Quelles décisions vont être prises à l'issue de ce débat national ? Il y a évidemment un ensemble de sujets qui sont sensibles et des sujets qui sont importants. La France, avec la mer, a conclu un pacte millénaire qui repose sur des responsabilités collectives. La première responsabilité, c'est de valoriser la mer, c'est d'en faire un atout, pour notre vie à nous, les habitants des littoraux. C'est d'ailleurs comme cela qu'est née la ville des Sables-d'Olonne. Elle est née du travail des pêcheurs, du travail de la pêche. Elle est née du poisson et donc de la valorisation de la générosité de la mer et de l'océan. La valorisation peut être pour les activités économiques de transport maritime, demain décarbonée. Elle peut être pour la valorisation énergétique et la production d'énergie. C'est évidemment un débat de planification maritime avec la question du développement et du déploiement de l'éolien en mer. Dans le cadre de la stratégie qu'a définie le président de la République, 40, 45, 50 gigawatts à l'horizon 2050. Évidemment, ce ne sont pas des énergies qui sont dans le ciel et qui sont satellisées. Ce sont des énergies qui sont produites ici sur la surface de la Terre et sur la surface de la mer. Il y a donc des enjeux naturellement majeurs. Aux Sables-d'Olonne, on vous le décrira dans quelques semaines et dans quelques mois, mais nous allons déployer un programme de thalassothérapie pour chauffer les équipements publics, municipaux et communautaires, avec la chaleur et avec la mer qui se présente, qui est là, devant nous, et qui n'est pas qu'un lieu de ressourcement pour les touristes et pour les Sablais, mais qui sera une source d'énergie immédiate, non délocalisable et décarbonée, qui est devant nous. La première responsabilité, c'est la valorisation et la deuxième, c'est naturellement la protection.

La mer, l'océan est un environnement particulièrement fragile, particulièrement sensible, qui souffre du plastique, qui souffre des excès et qui souffrent des abus que nous commettons tous collectivement et parfois individuellement. Avoir conscience de l'extrême fragilité de ce milieu et avoir conscience qu'il n'y aura pas de valorisation et qu'il n'y aura pas d'avenir collectif de ce bien commun de l'humanité qu'est la mer et les océans sans protection de l'espace naturel, ce serait une erreur majeure et je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de la soirée. La protection, et en tout cas, c'est le point que défendent les élus du littoral en Vendée et sur l'ensemble des façades maritimes en France, en Corse ou en outre-mer. La protection, c'est aussi la protection de nos paysages. La France littorale fait vivre 8 millions d'habitants et les 8 millions d'habitants en France qui vivent sur les littoraux sont attachés à un art de vivre qui s'est développé avec le temps et qui repose aussi sur un cadre de vie et sur des paysages. Il ne faut jamais sacrifier la proie pour l'ombre. Jamais une activité économique contre une activité énergétique, jamais une activité en mer contre une activité en terre et inversement. Tout est une question d'équilibre. Dans les discussions qui vont être les nôtres ce soir et qui, je vous en remercie par avance, vont faire l'objet d'une synthèse précise et remise à l'État, qui est le maître d'ouvrage de la planification maritime. Je le dis en conclusion, mais c'est pour ouvrir sur les interventions qui suivent. Nous avons, les uns et les autres, à participer au débat et à co-construire les règles qui vont être applicables chez nous, devant chez nous, autour de chez nous et traduites dans nos documents d'urbanisme. Merci à toutes et à tous d'avoir répondu à l'invitation de la Commission nationale du débat public et merci à toutes et tous du temps que vous allez consacrer pour notre bien commun de l'humanité, la mer et l'océan. Merci.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Cela a été une bonne entrée en matière. Cela vous a déjà introduit à un peu tous les sujets. Cela va faciliter le travail. Je me présente à vous. Je suis Paula SCHMIDT DE LA TORRE et je suis membre la CPDP, la Commission particulière du débat public

qui organise aujourd'hui cet événement sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest et je vais animer cette soirée. Je vais vous présenter un petit peu le déroulé de ce que nous allons faire ce soir ensemble. Nous allons commencer par une présentation aussi de la Commission nationale du débat public, pour que vous sachiez qui est derrière l'organisation de ces événements. Notre président du débat et vice-président de la Commission nationale du débat public, Floran AUGAGNEUR, va présenter les enjeux du débat, la Commission nationale et aussi faire un point d'étape puisque nous sommes bientôt à la fin de nos événements. Ensuite, nous aurons les représentants de la maîtrise d'ouvrage, de la DIRM et de la DREAL, qui vont présenter les enjeux de leur côté et leurs attentes vis-à-vis de ces débats-là. Ensuite, vous allez pouvoir poser des questions à tous les intervenants ici. Nous aurons un petit moment pour poser des questions et approfondir. N'hésitez pas. Le but est que vous puissiez vous exprimer. Ensuite, une dernière partie de la soirée qui va être dédiée aux sujets sur lesquels vous, vous vous êtes positionnés. Nous avons décliné deux sujets, notamment environnement du littoral et éolien en mer, sur des différents sous-sujets sur lesquels vous êtes positionnés. Notre objectif est de recueillir votre parole et que vous puissiez en débattre. Nous vous avons posé quelques questions pour nourrir les échanges et ensuite, nous allons récupérer toute cette matière-là, puisque, comme Monsieur le Maire l'a dit, nous allons faire une synthèse que nous allons remonter à la maîtrise d'ouvrage pour la prise en compte de tous ces avis. C'est pour cette raison que cette partie est bien importante.

Cela me permet de vous introduire un petit peu les règles que nous vous proposons pour ce soir. Ici, nous sommes donc dans une expression libre. Toute personne est invitée à s'exprimer dans le respect de chacun et chacune. Ensuite, il y a le respect du temps. Nous sommes contraints par le temps. Nous allons essayer de respecter au maximum le déroulé pour que nous puissions terminer à l'heure. Enfin, pour que chacun aussi puisse savoir qui parle, une invitation à vous exprimer, à vous présenter, soit votre prénom et si vous représentez une structure en particulier ou si vous êtes citoyen. Est-ce que ces règles vous conviennent ? D'accord. Il faut toujours vérifier parce que peut-être que ce n'est pas le cas et dans ce cas, on entre dans un processus de négociation, mais cela me facilite la tâche. Je vais vous proposer un peu un tour de présentation très simple en demandant s'il y a des personnes, ici, dans la salle, qui travaillent dans des métiers liés aux activités maritimes, que ce soit la pêche, les chantiers navals, s'il y a des personnes qui ont des activités liées à la mer. Très bien. Nous avons à peu près une bonne dizaine de personnes. Y a-t-il des scientifiques parmi nous ? Apparemment, il n'y a pas de scientifiques avec nous, ce soir. Y a-t-il des élus dans cette salle ? Très bien. À peu près une dizaine. Y a-t-il des citoyens et qui ne représentent pas une structure en particulier, mais qui viennent juste par intérêt pour le sujet ou une envie de se prononcer sur les sujets ? D'accord. La plupart. Très bien. Y a-t-il des représentants d'associations environnementales autour de l'éolien, pour ou contre, peu importe ? Des associations ? D'accord. Une vingtaine, peut-être. Y a-t-il des personnes que je n'ai pas citées ? Je sais qu'il y a des agents de la fonction publique, notamment des représentants de la maîtrise d'ouvrage que j'ai identifié par là. Je vous laisse la main pour que l'on puisse vous identifier. Vous les voyez. Merci. Y a-t-il des personnes que je n'ai pas citées ou qui ne se sentent pas représentées dans les catégories que j'ai nommées ? Je n'ai oublié personne ? Y a-t-il des plaisanciers dans la salle ? Très bien. Merci. Une vingtaine, peut-être ou une trentaine. Y a-t-il d'autres personnes ou d'autres catégories que j'ai oubliées ? Des experts ? Des étudiants ? Oui. Très bien. Merci. Nous voyons maintenant un peu mieux qui est autour de la salle, qui est présent et éventuellement aussi les intérêts que vous portez lors de ce débat. Je vous propose de commencer avec Floran AUGAGNEUR, notre président du débat, qui va nous présenter ce soir les enjeux du débat.

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP

Merci, Paula. Bonjour à toutes et à tous. Avant tout, je tiens à remercier Monsieur le Maire, Monsieur le Président, pour l'accueil que vous nous avez réservé et l'aide que vous et vos équipes nous ont donné dans l'organisation de cet événement. Je remercie aussi toutes les équipes de la CNDP qui organisent ces nombreux événements. Je vais y revenir, mais aujourd'hui, c'est le 160^e événement. Je les remercie pour l'organisation de ces événements. Je remercie aussi la maîtrise d'ouvrage qui est présente aujourd'hui. Je remercie également Madame la Présidente de la Commission permanente qui est présente également aujourd'hui. Évidemment, je remercie tout le monde pour leur présence. Je suis Floran AUGAGNEUR. C'est moi qui ai la chance de présider les procédures de débat public sur la planification maritime sur toutes les façades confondues, partout dans la France hexagonale. Beaucoup de choses ont été dites par Monsieur le Maire. Je ne vais donc pas répéter juste. Effectivement, en 2024, et c'est très important, des décisions très importantes vont être prises par le gouvernement, des décisions qui impliquent la protection de l'environnement et donc la protection des écosystèmes marins, la protection de la biodiversité marine, la cohabitation des usages en mer, le partage de la mer, comment

protéger et comment partager la mer, et également la proposition de l'État, puisqu'à ce stade, ce n'est qu'une proposition, de développer l'éolien en mer à 40-45 gigawatts environ. Si les personnes considèrent que le développement de l'éolien en mer est opportun, à quelles conditions faudrait-il développer cet éolien en mer ? Voilà les questions qui se posent au débat public puisque ces décisions vont être prises en 2024 à travers, comme cela a été dit, la mise à jour des documents stratégiques de façade. Tout le monde a le droit de participer à l'élaboration de ces décisions. Tout le monde, sans aucune exception, a le droit de participer à l'élaboration de ces décisions. C'est rédigé ainsi dans la Constitution. Le rôle de la CNDP, qui est une autorité indépendante, est de vous permettre et de permettre à tout le monde de participer à l'élaboration de ces décisions. C'est pour cette raison que nous organisons des débats publics et c'est pour cette raison que nous organisons ce débat public.

Ce débat public est assez particulier puisqu'il a commencé au mois de novembre et va se terminer fin avril, donc presque 6 mois. C'est un débat public qui est aussi particulier dans le sens où les décisions qui seront prises à l'issue de ce débat sont extrêmement importantes pour l'avenir de la mer et de nos littoraux. C'est aussi un débat unique dans le sens où il y a un renversement de perspective par rapport à avant, puisque la loi a changé. Autrefois, on débattait de projet de parcs éoliens en mer par projets de parcs éoliens en mer. Aujourd'hui, ce sont des débats publics de planification maritime et intégrés. Tous les sujets relatifs à la planification maritime sont objets du débat et sont bienvenus dans ce débat public.

Juste un point pour notre rôle, le rôle de la CNDP. C'est simple. Quatre rôles. Le premier est de garantir l'accessibilité et la complétude de l'information qui est sur la table. Par définition, pour donner son avis, il faut avoir accès à l'ensemble de l'information qui existe sur le sujet. Ensuite, nous organisons les échanges entre le public, mais aussi entre le public et le décideur. Ensuite, nous restituons la parole du public, c'est-à-dire que c'est nous qui dirons « Voilà les conclusions du débat. Voilà les enseignements du débat. Voilà ce qu'ont dit les publics ». Puisque la parole publique est variée, il y aura plusieurs enseignements et surtout, nous veillons à la prise en compte de la parole du public par le décideur qui devra répondre à notre compte-rendu et devra répondre point par point à toutes les questions que nous leur poserons. Ce ne sont pas nos questions, mais vos questions que nous relayerons. Il a l'obligation de répondre à tout, tout cela étant inscrit dans la loi.

Avant de vous passer la parole, puisque ce qui est important ici, c'est de vous entendre, je voulais juste quand même préciser que, puisque nous avons compilé les chiffres aujourd'hui, nous en sommes au 160^e débat de ce débat public. Nous sommes à mi-parcours. C'est déjà le 160^e événement. Déjà 10 000 personnes qui ont participé en présentiel aux événements qui ont eu lieu jusqu'ici. Vous voyez que cela va donner beaucoup de matière à exploiter. 100 000 personnes dans les outils en ligne, notamment dans un outil en ligne qui s'appelle « Faites l'expérience » que je vous invite à utiliser, et un autre outil qui a été élaboré par la Chaire maritime de Nantes sur l'éolien en mer, qui est accessible sur le site internet. Sur ces 160 événements, tous les événements sont variés et différents. Ce n'est pas qu'il n'y a pas deux événements pareils. Parfois, c'est une réunion publique comme ce soir, parfois, c'est une projection suivie d'un débat, parfois, c'est une croisière avec projections et débats, parfois, c'est un débat mobile et un atelier cartographique. Ce sont de nombreux événements pour pouvoir toucher tous les publics et associer toutes les personnes à l'élaboration de ces décisions. Nous nous sommes engagés, nous, CNDP, à rendre les premières conclusions, ces premiers enseignements du débat, non pas à la fin du débat, mais en cours de débat. Ce sera fait très prochainement, dans les prochains jours. Début mars, nous publierons à ce stade, à mi-parcours, ce qu'ont dit les publics, les premiers enseignements et les premières conclusions afin aussi de vous permettre de rebondir et de nous challenger aussi dans l'élaboration de ces conclusions, de vous permettre de rebondir, de critiquer, de compléter ces premiers enseignements qui, effectivement, seront restitués de manière exhaustive au mois de juin. Le gouvernement prendra ses décisions au mois de septembre, le gouvernement et RTE. Merci à toutes et à tous pour votre présence. Nous allons passer aux échanges et je repasse la parole à Paula qui anime cette réunion et je l'en remercie.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci à toi. Je vais appeler la représentante de la maîtrise d'ouvrage, Hélène LEGRAND, qui est responsable adjointe de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral à la DIRM, et ensuite aussi Hélène MORIN, qui est chef de projet d'éolien en mer à la DREAL. Avant qu'elle puisse vous présenter les attentes de la maîtrise d'ouvrage et les propositions, nous allons faire passer une petite vidéo qui a été réalisée par la maîtrise d'ouvrage et qui présente, d'une manière large, ce débat. Je vous laisse mettre la vidéo.

Diffusion de la vidéo « La mer en débat : présentation par la maîtrise d'ouvrage »

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Après cette vidéo présentée réalisée par le gouvernement, je vous laisse la parole pour nous présenter les enjeux de ce débat.

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

Merci. Vous m'avez présenté. Hélène LEGRAND, de la Direction interrégionale de la mer. Monsieur MOREAU a déjà dit beaucoup de choses également. Au-delà de ce qui a été présenté au niveau de la vidéo, beaucoup de choses sont également exposées, nous voulions vous rappeler, nous, maîtrise d'ouvrage, quels sont les attendus de ce débat pour alimenter nos travaux côté État, pour le compte des préfets coordonnateurs de façade. Nous avons un premier attendu qui est celui de la mise à jour, comme cela a été indiqué précédemment, du document stratégique de façade et plus particulièrement de son volet stratégique. Il a été adopté en 2019. Il doit être mis à jour sous 6 ans, d'ici 2025. Nous avons besoin de vous. Dans le dossier qui a été mis en ligne par la Commission nationale du débat public, que l'on appelle le dossier de maîtrise d'ouvrage, nous vous avons exposé des propositions d'enjeux majeurs pour nous, vu de l'État, au niveau de la façade et des objectifs. Ce que nous souhaitons, c'est que vous puissiez réagir sur ces éléments. Également, le défi, comme Monsieur MOREAU l'indiquait, c'est vraiment la cohabitation harmonieuse aussi de tous les usages et activités humaines en mer, dans le respect de l'environnement. Dans ce contexte, et nous allons en reparler ce soir, d'autres objectifs que sont le déploiement de l'éolien en mer et la protection forte. Nous sommes bien sur des cohabitations qui se veulent harmonieuses et qui nous engagent pour l'avenir.

Le deuxième attendu, comme je l'évoquais à l'instant, c'est, sur les propositions du président de la République, de développer des protections fortes. Une protection forte, ce n'est pas un nouvel outil juridique. C'est vraiment une labellisation au sein des aires marines protégées d'identifier des secteurs plus particuliers où les enjeux environnementaux sont forts et nous allons renforcer la protection dans ces zones-là. Nous y reviendrons par la suite du propos. Sachez que le président de la République nous a proposés et incités à avoir un objectif au niveau de la façade Nord Atlantique Manche Ouest, Bretagne Pays de la Loire, de 3 % de notre surface de façade couverte à terme par de la protection forte. Ces éléments-là sont mis au débat. Je regarde Monsieur AUGAGNEUR. Effectivement, il est important de rappeler que le débat porte aussi sur ces questions de pourcentages, de choix stratégiques. Nous avons un autre attendu que nous pourrions décrire par la suite et qu'Hélène MORIN vous précisera.

Concernant la deuxième séquence de la soirée où il y aura des travaux en sous-groupes, nous vous proposons de vous redonner quelques éléments d'éclairage des enjeux de la façade, mais évidemment témoigner aussi de quelques enjeux saillants au niveau de la Vendée, mais Monsieur MOREAU en a déjà dit beaucoup. Au niveau de la protection environnementale, sur la carte, je pense que l'on voit à peu près les couleurs, vous indiquer que tout ce qui est en vert pâle et qui couvre une surface importante de notre façade sont les aires marines protégées. Ce sont des zones faisant déjà l'objet de modes de gestion et de protection. Elles sont variées. Une aire marine protégée est des outils variés. Cela peut être un parc naturel marin. Nous en avons un qui concerne aussi le Sud Vendée, le parc naturel marin, l'estuaire de la Gironde et la mer des Pertuis. Cela peut être des réserves nationales ou des arrêtés de biotope et autres. Sur cette carte, ce que vous avez également en représentation, c'est ce que nous mettons au débat. Pour ce qui concerne la protection forte, nous avons mis dans le dossier qui vous est partagé sur internet, mais que vous avez à l'écran également en cartographie, des secteurs d'étude où nous imaginons et où nous proposons d'avoir du déploiement de zones de protection forte. C'est au sein des aires marines protégées. C'est ce que vous avez en pastille à la côte par un jeu de couleurs. Ce sont des secteurs d'étude sur la mer territoriale, sur la bande bordant le littoral jusqu'à 22 kilomètres des côtes. Ce sont des secteurs qui ont déjà été discutés avec nos acteurs de la façade via le Conseil maritime de façade et qui ont été adoptées en tant que secteur d'étude par nos préfets coordonnateurs en 2022. Nous voyons, par exemple, pour la Vendée et les Pays de la Loire plus globalement, des pastilles bleues. Cela correspond à des secteurs où il y a des enjeux importants, enjeux forts de protections fortes. Nous pourrions donner l'exemple, pour la Vendée, de la proximité de l'île d'Yeu avec des habitats importants de type herbiers qui sont proposés comme potentiellement pouvant être inscrits sous forme d'une labellisation en protection forte.

L'objectif qui nous est assigné et qui est à discuter aussi s'intéresse aussi au large, bien évidemment. La protection forte, ce sont également des enjeux au large. C'est ce que vous retrouvez sur cette carte en aplat jaune et cela correspond à ce que l'on appelle le talus du golfe de Gascogne. Nous avons donc des enjeux équivalents aussi en Sud Atlantique au droit de la Nouvelle-Aquitaine. Ces zones jaunes correspondent à ce que l'on appelle les écosystèmes marins vulnérables que nous identifions comme importants pour cette protection forte et également les sous-zones récifs qui sont des espaces importants pour les mammifères marins.

Pour avoir une reconnaissance de labellisation en protection forte, trois critères majeurs sont normés et rentrent dans un décret national qui date d'avril 2022. Il faut d'abord disposer de mesures de gestion et d'une réglementation qui permettent de réduire très significativement les pressions exercées sur ces espaces. Pour la pression humaine, nous allons aller au-delà de ce qui existe déjà en termes de protection sur ces espaces. Parfois, nous allons même complètement supprimer la pression si cela s'avère nécessaire. Le deuxième critère important est également de s'appuyer sur un document de gestion qui fixe des objectifs de protection de cette biodiversité à enjeu fort. Le troisième critère est le critère de contrôle, bénéficiant d'un dispositif opérationnel de contrôle qui permet de vérifier le respect de la réglementation par les activités en présence. L'autre partie que nous souhaitons vous présenter pour illustrer aussi les travaux en sous-groupes, c'est indiquer évidemment que nous avons des activités maritimes et littorales très présentes sur notre façade et également, bien évidemment, sur la Vendée. Nous avons des activités plurielles, des activités qui sont dépendantes des milieux dans différents espaces et différentes situations. Certaines activités sont très à la côte, d'autres sont beaucoup plus au large. Certaines activités s'exercent sur le plan d'eau, à la surface de l'eau. Des activités sont sur la colonne d'eau et d'autres sont au niveau des fonds. Nous pourrions citer, pour les fonds, les extractions de granulats marins, par exemple. Vous indiquer également que nous avons des activités qui sont historiques, dont la pêche et l'aquaculture, ainsi que des activités plus émergentes. Nous avons parlé, et c'est un sujet très important, de l'émergence et le déploiement de l'éolien en mer, mais également les biotechnologies qui sont aussi des activités plus récentes.

Pour indiquer quelques chiffres, nous sommes quand même, au niveau de la façade, au premier rang national de la pêche, une façade très active au niveau de la pêche. Au niveau de l'aquaculture, deuxième rang national. Sur le tourisme, également deuxième rang national, avec également des enjeux forts de nautisme. Nous en parlions tout à l'heure. Des personnes dans la salle sont des plaisanciers. Nous avons une activité de plaisance qui est très présente avec, en Vendée, des ports de plaisance nombreux. Je crois que nous avons 16 ports de plaisance et, pour la pêche, trois criées en Vendée. C'est une activité également très présente, dont la criée des Sables-d'Olonne. Sur les granulats marins, simplement vous dire que nous sommes aussi très producteurs au niveau de la façade sur les sables dits siliceux qui servent à la construction dans le domaine du bâtiment puisque nous fournissons, au niveau des Pays de la Loire, 45 % de la production en granulats de ce type. C'est donc très conséquent également.

Mme Hélène MORIN – DREAL

Je vais vous parler de l'éolien en mer. La troisième attente de la maîtrise d'ouvrage, c'est un déploiement accéléré et ambitieux de l'éolien en mer à hauteur de 45 gigawatts à 2050. Cela implique l'occupation de 1 à 2 % de l'espace maritime métropolitain, d'où la nécessité de planifier ce développement. Comme cela a été dit dans la vidéo, il y a deux objectifs temporels. À 10 ans, déployer 15,5 gigawatts et à 2050, déployer 19 gigawatts supplémentaires. Pourquoi ? Le mix énergétique français actuel dépend à 60 % des énergies fossiles, sources d'émission de gaz à effet de serre qui sont responsables du changement climatique. Il faut donc sortir ces énergies fossiles avec différents leviers d'action. D'abord, réduire la consommation d'énergie de 40 à 50 % d'ici 2050 en passant par la sobriété, mais aussi par l'efficacité énergétique des moyens de production et des équipements, mais également produire une énergie décarbonée. Comment produire une énergie décarbonée ? Par la relance du nucléaire, mais aussi par le développement des énergies renouvelables. L'éolien en mer est une technologie mature qui est de faible intensité carbone, qui a une grande productivité, qui présente un gisement fort en France. Nous sommes le deuxième gisement d'Europe. Aussi, il présente des coûts compétitifs. C'est une technologie qui va contribuer à l'indépendance énergétique de la France et à sécuriser ses approvisionnements en électricité. Sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest, la Bretagne et les Pays de la Loire, il y a quatre projets existants ou en cours de développement. Cela représente 2,2 gigawatts. Comme vous pouvez voir, les objectifs énergétiques de la façade NAMO sont importants puisqu'ils vont représenter 30 à 50 % des objectifs nationaux.

Qu'est-ce qu'un parc éolien en mer ? Ce sont plusieurs éoliennes, chacune constituée d'un mât, d'une turbine et de trois pales. Elles sont raccordées entre elles et elles sont également raccordées à une sous-station électrique qui va permettre d'exporter, via un câble sous-marin, l'énergie à terre et qui va être ensuite injectée dans le réseau électrique. Concernant les cartes des zones propices à l'éolien en mer, elle est toujours en attente de publication pour NAMO. Celles de Manche Ouest mer du Nord et Sud Atlantique, qui sont nos voisines, ont été publiées. Nous, nous sommes en attente d'un arbitrage ministériel. Toutefois, ces cartes sont bâties sur cinq critères techniques, comme pour les autres façades. Tout d'abord, il y a le critère de vent. Pour construire un parc, ou en tout cas, pour des parcs commerciaux, il faut que la vitesse de vent à 180 mètres de hauteur, qui est la hauteur de la nacelle, de la turbine, soit supérieure à 8 mètres par seconde. Sur la façade NAMO, ce n'est pas un critère limitant puisque nous avons un régime de vent très favorable et nous sommes toujours supérieurs à 8 mètres par seconde, ce qui fait un potentiel fort. Ensuite, le deuxième critère est la profondeur de l'eau. Ici, la carte représente, en fonction des profondeurs, les technologies utilisables. À 10 ans, les zones d'implantation qui permettent le développement de l'éolien sont les zones roses, orange et bleu foncé. Là, ce sera la limite. Il y a une limite technicoéconomique liée à la sous-station électrique qui, pour l'instant, ne peut pas être flottante. C'est pour cette raison que nous ne pouvons arriver que dans ces trois zones à 10 ans. Par contre, dès 2040, nous pourrions faire des sous-stations électriques flottantes et des parcs flottants. Nous pourrions donc nous installer dans la zone plutôt bleu clair. Le troisième critère, c'est la navigation maritime. Il faut éviter les routes maritimes, les grandes routes maritimes. On voit, notamment au nord de la façade, tout un aplat jaune qui correspond aux dispositions de séparation de trafic où il y a une navigation intense, et là, les préfetures maritimes recommandent de ne pas mettre de parcs dans ces grandes zones de navigation.

Autre critère à prendre en compte, la défense. Les enjeux de défense sont importants. Il y a certaines activités de défense qui sont incompatibles avec l'éolien en mer. Là, sur la carte, nous pouvons voir en bleu des zones de défense compatibles avec l'éolien en mer et en blanc, des zones où il y a des conflits potentiels avec les enjeux défense et où il y aura un examen projet par projet pour savoir si nous pouvons nous installer dans la zone. Ensuite, le cinquième critère est la distance minimale à la côte. L'État a retenu une distance d'implantation d'au moins 15 kilomètres des côtes et des îles, puisque notre façade, il y a aussi beaucoup d'îles. En bleu, sur la carte, vous pouvez voir les parcs existants ou en cours de développement qui ont été cités, eux aussi, dans la vidéo. Un autre enjeu encore à ajouter à ce développement de l'éolien en mer est l'enjeu paysager. Il y a une étude qui est en cours par la maîtrise d'ouvrage sur la prise en compte des enjeux paysagers et de l'éolien en mer. Il faut notamment prendre en compte et recenser les sensibilités paysagères de la façade avec la notion de paysage remarquable à préserver. Il y a aussi une réflexion sur la notion d'ouverture de vue, c'est-à-dire les angles de vue sur l'horizon marin. Selon le découpage de la côte, ces angles de vue vont être différents. Ces ouvertures devraient être différentes. C'est d'ailleurs assez différent entre la Bretagne et la Vendée. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes côtes. Il y a une réflexion à avoir sur le fait de concentrer les parcs ou de les disperser, ce qui peut avoir aussi un impact paysager différent. Il faut aussi garder en tête que souvent, la solution d'un éloignement important à la côte est envisagée, mais tout cela a un lien avec le coût du mégawattheure, puisque le coût de construction, de maintenance, mais également le coût de raccordement augmente avec la distance à la côte et ce n'est pas sans conséquence sur le prix du mégawattheure qui sera injecté sur le réseau électrique français. Pour appréhender ces enjeux paysagers, il y a un outil d'aide à la décision qui est les photomontages. Là, vous avez deux exemples de photomontages sur des parcs fictifs à différentes distances de la côte et également à différentes puissances.

Il y a ici un certain nombre d'enjeux, mais il y en a d'autres. Il faut notamment prendre en compte les enjeux environnementaux. Il y aura une étude sur les sensibilités environnementales des différents compartiments environnementaux à l'éolien. Il y a une étude nationale sur la visibilité faite par Météo France. Effectivement, il faut prendre aussi en compte les enjeux de pêche professionnelle et les enjeux de raccordement, avec notamment le schéma décennal sur le développement du réseau. L'objet du débat, c'est le recueil de l'avis des participants, sur la conciliation de ces différents enjeux et de l'éolien en mer. Vous pouvez retrouver en détail tous ces enjeux dans les fiches thématiques du dossier maître d'ouvrage qui est sur le site de la CPDP et également, il y a un visualiseur cartographique qui permet de représenter spatialement ces enjeux et d'arriver par soi-même à faire sa propre carte de « Quels enjeux et de quelles zones où je veux développer de l'éolien en mer ».

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci pour ces présentations. La parole est à la salle. Si vous avez des questions aux intervenants ici présents, c'est le moment de les poser. Je vais prendre une première vague de trois questions que nous allons noter. La règle est de vous présenter par votre prénom et si vous représentez une structure en particulier. Vincent va vous passer le micro.

M. Éric GARDES – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Éric GARDES, citoyen des Sables-d'Olonne. Une petite question que je me suis posée en voyant vos *slides* qui m'ont fait m'interroger sur les chiffres que vous citez. J'ai vu que vous citez, pour la Vendée, 768 kilomètres de côtes. Cela m'a beaucoup étonné. Je ne sais pas où vous trouvez les 768 kilomètres de côtes en Vendée. Sur le *slide*, c'était 768. Deuxième chose, vous avez parlé de quatre façades identifiées au niveau de la France Métropole. Pourquoi vous ne parlez pas donc des surfaces de nos départements et territoires d'outre-mer qui ont une surface nettement supérieure et un potentiel nettement supérieur ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Nous allons prendre une deuxième question.

M. José JOUNEAU – Intervenant dans la salle

Merci. Bonjour à toutes et à tous. Je suis au Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire. Une question sur l'administration. C'est quand même une grande première que l'on parle du golfe de Gascogne avec deux façades. Cela vous embête aujourd'hui, et je le comprends bien, pour produire des cartes d'activité, alors qu'à NAMO, il n'y en a pas. Par contre, nous voyons les raccordements qui y sont et je vous assure que pour des pêcheurs, c'est un peu gênant. Aussi, induire cette notion que dans 10 ans, nous saurons faire du flottant pour raccorder, mais avant 10 ans, nous ne savons pas le faire. Soit, nous avons un président de la République qui est uniquement bon pour donner des leçons sporadiquement à certains moments, et à ce moment-là, on peut comprendre, ou alors, il lance une politique qui fait que si nous pouvons le faire dans 10 ans, nous pouvons le faire dans 6 ans et dans ces cas-là, les raccordements peuvent se faire de plus en plus loin. Je pense que cela va venir dans le courant du débat.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Nous allons prendre une troisième question. Nous ferons les réponses et ensuite, je reprendrais encore trois questions.

M. Patrick BERGEREAU – Intervenant dans la salle

Je suis résident des Sables-d'Olonne. Je ne représente que moi-même. Vous parlez d'un objectif de 45 gigawattheures d'ici 2050, mais pouvez-vous nous dire à quoi correspondent ces 45 gigawattheures par rapport à la consommation des ménages, des entreprises et autres ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Nous allons les prendre dans l'ordre. La première question posée concernait les 768 kilomètres de côtes. Vous posiez la question de savoir quid de ce chiffre-là. Ensuite, qu'en est-il de la surface qui correspond à l'outre-mer ? Qui a envie de répondre ?

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

Oui, il y a une erreur. Ce doit être les Pays de la Loire. Excusez-nous pour le linéaire de côtes. Sur la question des surfaces, nous aurions pu l'introduire, notamment au regard des questions de zones de protection forte. Effectivement, l'objectif commun est de 10 % à terme et avec une partie importante aussi aux outre-mers-. Aujourd'hui, le débat est en Atlantique Manche Ouest Bretagne, Pays de la Loire, mais effectivement, il y aura des objectifs plus conséquents en termes de protection, proportionnels aux surfaces concernées ou aux enjeux en présence. Ce que je n'ai pas redit, c'est que nous avons 48 % d'aires marines protégées sur notre façade, mais c'est au reflet de la richesse du patrimoine de la façade qui est, au niveau environnemental, très riche aussi. On insiste et on le redit. Excusez-nous pour les chiffres.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Il y avait une deuxième question, la question de l'éolien flottant.

M. Floran AUGAGNEUR – CPDP

Je vous remercie, Monsieur, de votre question, qui me permet de préciser un élément sur l'outre-mer qui est particulièrement important pour moi, puisqu'avant de présider les débats publics de planification maritime, je présidais les débats publics de planification en outre-mer. Il se trouve que c'est une question juridique, tout simplement. Nous, la CNDP, avons été saisis pour la révision des quatre documents stratégiques de façades des quatre façades maritimes métropolitaines. Nous n'avons pas été saisis pour celle des outre-mers. Nous n'avons pas le droit de nous autosaisir. Le débat public aujourd'hui, et jusqu'à avril, a vocation à nourrir les décisions qui seront prises en 2024, qui concernent la révision de ces quatre documents stratégiques de façade. Les documents de planification en outre-mer qui porte un autre nom ont un autre calendrier. Il faudrait, pour que nous organisions des débats publics sur la planification d'outre-mer, ce qui aurait du sens et ce qui aurait aussi du sens de le faire en même temps, je vous l'accorde, que les autorités compétentes nous saisissent pour le faire, mais cela n'a pas été le cas.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci pour ce complément d'information. Nous passons à la deuxième question qui a été posée sur la technologie de lien flottant et ce qui pourrait se faire avant 10 ans.

M. Étienne SERRES – RTE

Bonsoir. Étienne SERRES. Je travaille à RTE. Les raccordements tels que nous les voyons pour les futurs parcs sont des raccordements à courant continu. Sans rentrer dans le détail, c'est une technologie relativement innovante. Nous savons que nous ne sommes pas capables de mettre des stations de conversion pour faire de l'alternatif et du continu sur des structures flottantes avant 2040. Pourquoi nous le savons ? C'est parce que nous échangeons avec les constructeurs de ces stations de conversion qui nous disent que sur des structures posées, il n'y a pas de problème et sur des structures flottantes, il y a des questions de câbles qui doivent être un peu souples. Nous avons également besoin que le matériel à l'intérieur ne bagotte pas trop quand il y a de la houle et autres. Ce n'est pas nous qui disons que c'est 2040, ce sont aussi les constructeurs et c'est notre recherche et développement qui nous dit que ça ne sera pas disponible avant 2040. Néanmoins, nous pouvons faire des plateformes fixes jusqu'à des fonds d'une centaine de mètres et ensuite, les câbles pour aller chercher des éoliennes peuvent faire jusqu'à 20 kilomètres, ce qui ouvre quand même l'horizon des possibles pour aller un petit peu plus au large.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci pour cette réponse. Nous avons la troisième question qui portait sur les 45 gigawatts. Monsieur s'est posé la question de savoir à quoi cela correspond si nous les ramenons à la consommation des ménages.

Mme Hélène MORIN – DREAL

Pour se rendre compte, 45 gigawatts font à peu près une trentaine de parcs parce que ce seront des parcs de 1 à 2 gigawatts. Une centrale nucléaire fait 2 gigawatts. Par exemple, nous savons qu'un parc de 500 mégawatts alimente à peu près 700 000 personnes en électricité. Cela vous donne un petit peu les ratios. Même avec 45 gigawatts et une relance du nucléaire, nous serons à 56 % de la consommation énergétique en 2050 qui aura baissé de 40 %. Nous allons produire à peu près 500 térawattheures avec du nucléaire et de l'éolien en mer d'ici 2050. L'équivalent c'est 1 gigawatt. Un réacteur nucléaire, c'est 2 gigawatts et un parc, ce sera 2 gigawatts avec des facteurs de charge qui sont un petit peu différents, puisque nous sommes plutôt à 40 à 50 % en facteur de charge dans l'éolien en mer, c'est-à-dire que le parc va produire, au maximum de sa production, pendant 50 % du temps, alors qu'une centrale nucléaire est plutôt à 70 % puisqu'il y a aussi de la maintenance dans une centrale nucléaire. Il y a aussi des travaux. Elle ne peut donc pas produire à 100 % du temps à son maximum. Pour l'éolien en mer, c'est plutôt lié à sa maintenance, mais aussi au fait qu'il y a moins de vent pendant l'été et beaucoup plus de vent pendant l'hiver.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Nous allons prendre un deuxième tour de questions.

Mme Monique HOFFART – Intervenante dans la salle

Bonsoir. Monique. Je m'étais présentée comme plaisancière. Vous venez de dire quelque chose, ou alors, je suis fatiguée. Vous dites que la consommation électrique, d'ici un certain nombre d'années, va baisser de 46 %, mais cela est basé sur quoi ?

Mme Hélène MORIN – DREAL

Non, la consommation d'énergie. C'est l'objectif de 2050. Ces projections de production supposent aussi que l'on baisse de 40 % de consommation d'énergie.

Mme Monique HOFFART – Intervenante dans la salle

Avec tous les projets ? Je ne comprends pas.

Mme Hélène MORIN – DREAL

Si nous voulons une neutralité carbone, c'est-à-dire que nos émissions de gaz à effet de serre soient compensées par nos puits de carbone, dans tous les scénarios faits par à la fois RTE et l'ADEME, il faut baisser notre consommation d'énergie, mais pas que d'électricité parce que nous avons aussi du fossile. Nous consommons aussi beaucoup de fossiles. Il faut baisser la consommation d'énergie de 40 à 50 %. Nous avons mis en regard nos productions au regard de ça. Si nous ne baissions pas nos consommations d'énergie, il faudra plus de production et donc plus d'installations de production.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Une deuxième question ? Pour accélérer un peu la chose, nous allons ensuite passer à une autre question pour pouvoir répondre d'un coup.

M. Guy ROSSIGNOL – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Je voudrais poser une question, à savoir pourquoi nous n'avons pas étudié la possibilité de l'hydrolien en mer qui consiste à utiliser l'énergie des marées au lieu du vent et qui n'a pas d'impact sur le paysage.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Nous avons une autre question.

Jean-François – Intervenant dans la salle

Je suis corse, vendéen. Je suis heureux de vivre aux Sables-d'Olonne et j'ai été ravi de venir débattre ce soir. Je n'ai pas bien compris l'objet du débat, puisque je pensais que l'idée était de savoir s'il fallait ou non de l'éolien en mer, et je crois comprendre que la question est plutôt de savoir comment nous pouvons implanter l'éolien en mer. J'ai juste une petite question à vous poser. Personnellement, je m'interroge sur le bénéfice-risque du développement de l'éolien en mer et en particulier, s'agissant de son impact probable sur l'écosystème marin. Enfin, quelle est la capacité de production moyenne de l'éolien en mer aujourd'hui ? Merci beaucoup.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Je vous propose que l'on prenne une dernière question

M. Vincent PIPAUD – Intervenant dans la salle

Je suis élu à Saint-Hilaire-de-Riez. Je préside la LPO de Vendée aussi. J'entends autour de moi que l'on comprend mal l'histoire de baisse d'énergie. Je pense qu'il faut y revenir parce que pour ceux qui brassent ces chiffres habituellement, c'est simple de comprendre que nous parlons de transport et nous parlons de l'énergie gagnée par les bâtiments, mais tout le monde n'est pas dans cette ambiance et je pense qu'il faut que vous le précisiez, si nous voulons nous comprendre ce soir.

Mme Hélène MORIN – DREAL

Peut-être que nous pouvons revenir ici.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Très bien. Nous pouvons peut-être préciser l'enjeu.

Mme Hélène MORIN – DREAL

L'enjeu, c'est l'énergie consommée de manière générale. L'énergie que nous consommons actuellement est très fossile, à 60 %. Il y a aussi l'électricité. Le but est d'électrifier les usages. Cette électricité, nous voulons la produire de manière décarbonée. C'est là où nous avons le nucléaire et les énergies renouvelables. De manière générale, nous voulons baisser notre consommation d'énergie. Nous le voyons sur le schéma. C'est bien marqué entre 40 et 50 %. C'est une sobriété. C'est effectivement arriver à consommer moins d'énergie, mais surtout, une efficacité énergétique. Nous savons que nous allons avoir des équipements dans la maison, mais également surtout industriels, où nous allons gagner en efficacité énergétique. En sobriété, c'est principalement isoler les maisons et réduire la consommation liée notamment aux bâtiments ou au tertiaire.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. La deuxième question était celle de Monsieur qui demande pourquoi nous n'étudions pas l'hydrolien en mer qui aurait un moindre impact paysager ? Qui a envie de répondre ?

Mme Hélène MORIN – DREAL

Si, c'est étudié. Il y a des projets pilotes, mais nous ne sommes pas du tout à une technologie mature et qui développerait une énergie aussi importante que de l'éolien en mer. Pour l'instant, ce ne sera pas du tout développé de manière industrielle. Ce n'est pas du tout une technologie mature comme l'éolien en mer qui est développé dans plein de pays européens, notamment d'Europe du Nord, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Danemark et en Belgique. L'hydrolien n'est pas du tout à ce niveau de maturité technologique pour passer notamment à une échelle de production dite industrielle ou massive, pour répondre aux besoins d'électricité décarbonée que nous avons devant nous pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

M. Florian AUGAGNEUR – CPDP

Les alternatives à l'éolien en mer sont débattues dans le cadre de ce débat. Les décisions ne sont pas prises ni sur l'éolien en mer ni sur le reste. Toutes celles et ceux qui souhaitent que l'on approfondisse ces questions sont bienvenus. Nous le faisons et au regard des conclusions de ce qui sera dit, la décision sera prise après. Là, pour l'instant, tout est ouvert dans le cadre de ce débat public. C'est la règle du débat public.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Cela répond aussi un peu à la question de Jean-François qui s'étonnait de la tenue du débat, où il avait l'impression que c'était plus une question de comment implanter l'éolien en mer qu'éventuellement, le remettre en question comme stratégie. Florian, tu viens de répondre. Veux-tu compléter ?

M. Florian AUGAGNEUR – CPDP

Effectivement, il ne faut pas présenter les choses comme fermées. L'objectif d'un débat public, et ce n'est pas moi qui le dis, c'est le législateur, vous avez raison, Monsieur, c'est de débattre des objectifs qui sont présentés, de l'opportunité des objectifs qui sont présentés et des alternatives à ce qui est présenté. L'éolien en mer est l'un des éléments de la planification maritime et il se trouve que c'est l'élément qui vient chambouler, bouleverser une planification maritime déjà tendue et, dans la plupart des espaces, saturée. L'éolien en mer vient potentiellement bouleverser cela. C'est un élément important du débat, mais ce n'est qu'un élément parmi d'autres. En ce qui concerne le sujet de l'éolien en mer, ce n'est pas comment. En tout cas, ce n'est pas que comment, mais c'est avant tout « Faut-il le faire ou non ? Pourquoi faut-il potentiellement faire autre chose ? » Dans le cadre de la planification maritime intégrée, il y a la question des critères d'aménagement et si, dans ces critères d'aménagement, l'éolien en mer a une place ou non. De mon point de vue et du point de vue du débat public, tout peut être questionné et l'objectif n'est pas de répondre à comment développer l'éolien en mer.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Monsieur, il y avait une deuxième partie à votre question sur le bénéfice-risque de l'éolien et quel impact sur l'écosystème.

Mme Hélène MORIN – DREAL

Je vais donner la parole à Françoise DELABY qui travaille à la DREAL sur la partie milieu marin.

Mme Françoise DELABY – DREAL

Bonsoir à tous. Ce sont des questions qui ont été étudiées précisément pour les parcs actuellement en développement et en service. Les impacts sont de divers ordres et concernent différentes phases de la vie du parc. Par exemple, ont été étudiés, pour le parc de Saint-Nazaire comme pour les autres projets, l'impact sur les mammifères marins qui sont très sensibles aux bruits qui peuvent être forts au moment des travaux de construction du parc. Cela concerne aussi bien sûr les fonds marins puisqu'avec l'implantation de ces structures, nous modifions les fonds marins. Une étude d'impact a donc été menée pour voir dans quelle mesure ces modifications étaient acceptables ou non. Aussi, cela concerne évidemment la faune volante. Nous pensons d'abord aux oiseaux. Nous y pensons un peu moins, mais aussi aux chauves-souris qui peuvent avoir des routes de migration qui passent en mer. Tous ces exemples d'impacts sont étudiés au cas par cas au niveau de chaque projet. Dans la planification, nous allons également cibler les zones pour lesquelles nous pressentons que ces impacts seront les moins importants possibles, en évitant, autant que faire se peut et autant que nous les connaissons, les principales voies de migration pour les oiseaux.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci pour ce complément d'information. Je laisse la parole à Monsieur le Maire. J'ai bien pris en compte votre réponse. Monsieur le Maire voulait rajouter quelque chose par rapport aux éoliennes.

M. Yannick MOREAU – Maire des Sables-d'Olonne

Je voudrais contribuer au débat modestement en représentant les élus des littoraux vendéens et des différentes façades. Ce débat a le mérite d'exister. Je vous remercie de vous en saisir, de l'alimenter et de le nourrir. Ce qu'a dit Monsieur AUGAGNEUR tout à l'heure est très important. Les questions que le débat va poser vont exiger des réponses du gouvernement, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de questions que vous allez poser et qui n'auront pas de réponses. C'est très important de poser des questions et qu'elles soient intégrées dans les synthèses. Cela fait progresser le sujet. Il a le mérite d'exister, certes, mais ce débat a un problème congénital, c'est qu'il est assez largement tronqué. Il est tronqué parce que, comme nous l'avons dit, géographiquement, nos amis ultramarins ne peuvent pas y participer. C'est dommage parce qu'eux-mêmes, les élus des littoraux ultramarins, sont un peu vexés d'être considérés à part du reste de la communauté nationale. C'est un vrai sujet. Alors que l'outre-mer représente 97 % des espaces maritimes de notre pays, elle ne participe au débat sur la planification maritime en même temps que nous. On nous explique que c'est parce que ce ne sont pas des façades, mais des bassins. Nous aurions dû tout faire en même temps sur l'ensemble du territoire national, y compris sur tous les océans. Il est tronqué d'abord géographiquement, je le disais. Il est tronqué parce que nous débattons de l'éolien en mer avec un objectif présidentiel affiché par le Président et soutenu par le gouvernement de 45 gigawatts. C'était 40. Là, c'est 45, mais nous ne savons pas quelle sera la part de l'éolien dans le mix énergétique, puisque la stratégie nationale du mix énergétique n'est pas encore fixée. Nous débattons donc d'un objectif qui est un objectif à l'intérieur d'un ensemble dont nous ne savons pas très bien comment il se développe.

Vous avez cité l'hydrolien. Vous avez bien fait parce que l'énergie hydrolienne est une très belle énergie d'avenir. Elle était un peu sous le boisseau parce qu'effectivement, techniquement, les projets pilotes ne sont pas encore très concluants, mais ce n'est pas parce que ce n'est pas concluant que ce n'est pas une énergie d'avenir. Nous avons été heureux d'entendre aux Assises de l'économie de la mer à Nantes, que le président de la République voulait doper la recherche sur l'éolien. Enfin, il est tronqué parce que nous avons un débat sur l'éolien en mer qui est un débat théorique, qui est un débat céleste sur le sexe des anges, mais le débat sur l'éolien en mer, c'est où ? Quelle est la carte ? Quelle est la carte pour la façade ? Nous ne les avons pas. Comment voulez-vous que l'on débattre des principes sans débattre de la réalité ? Quel va être l'impact sur les activités de pêche ? Quel va être l'impact sur nos paysages ? Est-ce que ce sont 10, 15, 20, 30, 50 kilomètres ? Nous avons compris qu'il y avait des critères, qu'il y avait des paramètres, mais pour débattre convenablement et complètement d'un sujet, il faudrait que le ministère nous mette des cartes sur la table et que l'on débattre non pas seulement des principes, mais aussi des cartes. La demande des élus des littoraux, ce sont les cartes pour débattre complètement.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Je laisse préciser brièvement la maîtrise d'ouvrage sur la question des cartes que nous ne disposons pas, pour l'instant. Je n'oublie pas Monsieur du Comité régional des pêches qui voulait préciser. Comme nous avons dépassé largement le timing prévu, à la fin, nous allons vous donner un

papier et vous allez pouvoir poser votre question qui n'a pas pu être posée dans le cadre de cette assemblée. Nous avons une urne. À la fin, vous aurez une réponse. Toutes vos questions vont être mises à disposition de la maîtrise d'ouvrage qui a obligation de répondre. Nous avons un site dédié pour ces questions et avec ces réponses. Juste une petite intervention par rapport aux cartes.

Mme Hélène MORIN – DREAL

Peut-être aussi sur le mix énergétique parce que l'on a reparlé de ce sujet. Nous répondrons donc aussi sur ce sujet. Sur la question des cartes, les autres façades ont sorti leurs zones potentielles qui sont quand même des zones très larges. Cela ne dit pas où nous allons mettre les parcs exactement. Cela donne des zones assez grandes où nous envisageons de mettre des parcs, mais justement, l'implantation n'est pas définitive. Il y a un arbitrage. Quand je vous ai présenté tous ces enjeux, ils sont nombreux et il y a, même au sein des ministères, des arbitrages entre ces différents enjeux. C'est ce qui explique que nous n'avons pas encore de carte, mais en listant les différentes cartes techniques et les enjeux que j'ai pu vous présenter, nous pouvons quand même identifier les zones potentielles où ces éoliennes seront implantées. Par contre, pour le mix énergétique, parce que la question de l'éolien en mer se pose, mais, quelles que soient les stratégies et quels que soient les scénarios pour atteindre les objectifs énergétiques à 2050, je vais laisser la DGEC répondre sur pourquoi l'éolien en mer. On dit 45 gigawatts, mais il y a plusieurs scénarios et dans tous les cas, il faut un minimum de l'éolien en mer. Je laisse la DGEC répondre sur le sujet.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

En deux ou trois mots, s'il vous plaît. J'aimerais que nous puissions conclure cette partie des questions-réponses.

M. Vincent GOUSSIN – DGEC

Bonjour à tous. Vincent GOUSSIN de la Direction générale de l'énergie et du climat. Juste un mot peut-être sur 45 gigawatts et à quoi cela correspond en termes de mix énergétique si nous nous projetons à 2050. 45 gigawatts, ce serait entre 20 et 25 % de la production électrique française à cet horizon, si nous avons bien 45 gigawatts d'éolien en mer qui sont installés à cette échéance.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Vincent, peux-tu donner le micro à Monsieur du Comité régional ? Pouvez-vous nous dire brièvement en quoi la maîtrise d'ouvrage n'a pas répondu à votre question ?

M. José JOUNEAU – Intervenant dans la salle

Nous sommes dans un débat et si nous ne pouvons pas débattre dans le débat, alors nous n'avons plus rien à faire ici. Pourquoi je dis ça ? C'est hyper important. On séquence le golfe de Gascogne en deux parties, deux zones administratives. Déjà, cela fait plaisir aux deux administrations. Cela prouve que la Bretagne et les Pays de Loire aujourd'hui, et je parle au niveau de la pêche, nous allons créer un cahier d'acteurs qui vous sera fourni en étroite collaboration. Si nous ne sommes pas d'accord sur tout, au moins, là-dessus, nous sommes à 800 %. Avec les Aquitains, c'est un peu plus compliqué. Nous ne savons pas ce qu'il se passe. Par contre, pour les chiffres, je pense que vous les connaissez par cœur, mais les gens qui sont là n'y connaissent rien et c'est normal, car ils sont là pour apprendre. 46 % de nos activités de pêche se passent en Aquitaine. Je veux bien tout ce que l'on veut, mais dire « On fait ci, on fait ça, l'État dira ci et ça », je vous souhaite du bonheur pour expliquer comment vous allez raccorder. Expliquez donc aux gens du 44 et du 85 où ça va être là, le goulet d'étranglement. Ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, ce sont les gens que vous voulez faire parler et que les décisions sont déjà prises pour eux. Je suis pêcheur. Pour le banc de Guérande, nous avons fait 800 réunions. Nous ne parlions pas de 40 gigawatts. Je dis ça comme ça parce que c'est un devoir citoyen de dire aux gens qui sont dans nos littoraux et qui sont dans nos communes, ce qui est en train de les attendre, et que l'on ne vienne pas de nous dire que nous sommes à 3 ans près. C'est du pipeau. C'est une histoire de blé. Comment se fait-il qu'en Écosse, nous mettions des parcs à 300 kilomètres des côtes ? En France, on est vraiment trop bêtes ou alors, ce n'est pas le même jus que nous avons.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci.

M. Olivier SURGA – Intervenant dans la salle

Est-ce que je peux poser une dernière petite question ? Je suis Olivier SURGA. J'habite les Sables. Juste une question économique. Qui fabrique ces éoliennes ? Est-ce que l'industrie française est concernée ou importons-nous tous ces produits ? Ça, c'est une question importante parce que l'on nous parle de réindustrialisation de la France. On nous fait de grands discours. C'est très bien. Je suis tout à fait pour. J'ai envie que mon pays soit grand et fort, mais est-ce que c'est nous qui fabriquons ces éoliennes ?

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Très bien. Merci. Nous n'allons pas prendre plus de questions. Je suis désolée. Nous allons encore moins rentrer dans des questions-réponses. Comme je vous l'ai dit, vous pouvez soumettre vos questions à la fin. La DGEC, la Direction d'énergie et du climat veut-elle répondre à la question des éoliennes ? Il y aura ensuite la question du séquençage du golfe de Gascogne.

M. Vincent GOUSSIN – DGEC

Oui. Un petit mot sur le volet industriel. J'ai bien entendu la question de Monsieur. Peut-être un point sur l'état des lieux aujourd'hui de la filière en France. Il faut savoir qu'il y a un tiers des usines européennes de production de nacelles et de pales d'éoliennes qui se trouvent en France, alors même qu'en France, nous n'avons aujourd'hui qu'un seul parc qui est totalement en service de 500 mégawatts. Ça, c'est le premier point. En France aussi, aujourd'hui, nous avons 7 500 ETP, équivalents temps pleins, dédiés aux énergies marines renouvelables. Quant aux perspectives, à l'avenir, il y a un pacte qui a été signé avec la filière en 2022 pour lui donner de la visibilité, pour pouvoir se développer. Dans ce pacte, il a été signé qu'en 2035, il y aurait 20 000 emplois dédiés à la filière EMR, énergies marines renouvelables. Aussi, la technologie de l'éolien flottant arrive. Cela a été annoncé par le président de la République lors des Assises de l'Économie de la Mer, il y a une enveloppe d'environ 200 millions d'euros qui va être ouverte pour adapter nos ports à accueillir ces nouvelles infrastructures, cette nouvelle industrie. Dans nos ports, nous avons donc des usines, des industries et des bases de maintenance, pour assurer la maintenance des parcs, ce qui crée des emplois pérennes, qualifiés et locaux dans les territoires.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Nous allons revenir sur la question de pourquoi cette répartition administrative dans le golfe de Gascogne entre deux façades différentes.

Mme Hélène LEGRAND – DIRM

C'est effectivement un constat. Cela est né de l'origine des Directions interrégionales de la mer. Il y a deux façades sur une vaste espace qu'est le golfe de Gascogne. Ceci dit, on le redit, mais cela ne suffira sans doute pas dans ce que vous souhaitiez comme réponse, mais dans le dossier de maîtrise d'ouvrage, nous avons des fiches de l'interfaçade où nous avons bien identifié l'enjeu pêche. Notre directrice est aussi dans la salle et nous sommes très attachés, en Nord Atlantique Manche Ouest, à avoir une forte concertation avec les acteurs. Monsieur JOUNEAU qui a pris la parole est présent à nos côtés au sein du Conseil maritime de façade. Le mode d'expression est là aussi en Nouvelle-Aquitaine. Ce qu'il se passe, c'est que nous rentrons dans des explicatifs administratifs, mais nous avons aussi, et c'est important de le dire, un préfet coordonnateur commun avec Sud Atlantique, puisque nous avons le préfet maritime de l'Atlantique qui est à la fois en charge des décisions pour Sud Atlantique, Nouvelle-Aquitaine et pour nous. Réponse administrative, forcément, mais qui est la réalité des découpages.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Vous allez pouvoir vous exprimer. Nous allons partir sur la partie sous-groupe. Nous allons maintenant vous solliciter sur les enjeux sur lesquels vous êtes placés, à chaque table, et sur une question concrète. Je vais vous expliquer comment cela va se dérouler. Nous récupérerons tout le matériel et tout le canevas. Tout va être enregistré. Ensuite, nous faisons des verbatims, c'est-à-dire que l'on retranscrit la teneur des échanges. Je vais vous expliquer comment cela va se passer. Vous avez chacun un canevas qui vous a été donné. Vous avez trois questions qui vous permettent d'approfondir le sujet qui vous concerne. Nous avons nos collègues de la CPDP qui peuvent peut-être lever la main et qui vont faciliter sur vos tables. Je vais vous laisser vous placer à la table qui vous concerne, sur la table où vous avez un membre de la CPDP. Nous avons 25 minutes pour travailler.

Lorsque vous avez un membre de la CPDP à votre table, vous avez juste à parler et c'est lui ou elle qui va réguler les échanges et qui va prendre note. Pour ceux qui n'ont pas une personne attirée, puisque vous êtes plus nombreux de ce que l'on pensait, nous allons être des facilitateurs volants. Par exemple, je vais être en charge de ces deux tables et je vais vous aider à répondre à ces trois questions qui sont les vôtres. Pour ceux qui n'ont pas un membre CPDP, vous allez choisir une personne qui va écrire les réponses de la table. À la fin, nous allons faire un tour de table. Je vais vous poser la question de savoir ce qui a été relevé et quelle est la suggestion ou l'idée principale de votre table. De ce fait, nous aurons une vision un peu globale de ce qui a été échangé table par table. Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Nous sommes sur un timing de 25 minutes. Choisissez votre rapporteur par table si vous n'avez pas un membre CPDP qui facilite. C'est le cas pour ces tables-là. Choisissez quelqu'un qui va prendre les notes.

Échanges en sous-groupes

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Le temps des échanges est terminé. Pour ceux qui sont debout, je vous invite à vous asseoir, s'il vous plaît, pour que, petit à petit, nous retrouvions un peu de visibilité et de calme. Pour que je puisse donner la suite des consignes, mes collègues vont passer dans les tables pour récupérer les droits d'image. Pour ceux qui ne l'ont pas rempli, s'il vous plaît, remplissez les droits d'image. Nous allons les récupérer maintenant. Ensuite, nous allons passer table par table. Vincent va commencer au fond avec le micro. Par table, vous allez choisir un rapporteur. Cela peut être le scribe ou quelqu'un d'autre qui fasse part à la salle d'une idée clé de vos échanges. Lorsque vous parlez, il faudra vous lever, s'il vous plaît, afin que nous puissions vous voir. Vincent, peux-tu me désigner la personne qui va commencer à nous faire part de l'idée clé principale qui a été discutée ? Pour les autres tables, choisissez déjà un rapporteur ou une rapporteuse, pour que nous puissions gagner un peu de temps. Nous allons écouter le premier retour. Pour cette table, quelle a été l'idée principale des échanges ?

Mme Véronique LARZUL – Intervenante dans la salle

Bonsoir. Le sujet était les critères d'identification des zones d'implantation des éoliennes en mer. Quant à la première question sur les premiers critères présentés par la maîtrise d'ouvrage, de toute façon, nous ne sommes pas compétents, donc oui, nous sommes tout à fait d'accord avec les critères retenus.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Ne nous donnez pas tous les éléments, car nous allons les récupérer. Avez-vous une idée principale qui a émergé dans vos discussions ?

Mme Véronique LARZUL – Intervenante dans la salle

Parmi les autres critères à prendre en compte, une idée principale sur l'impact environnemental, mais cela semble évident. Aussi, le ratio ou du moins, comment flécher la manne financière qui serait attribuée aux collectivités locales pour qu'elles aient, par la suite, un usage vertueux quant à l'isolation des bâtiments.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

À l'efficacité énergétique.

Mme Véronique LARZUL – Intervenante dans la salle

On voulait qu'il y ait une sorte de cercle vertueux par rapport à cette ressource qui viendrait de cette production énergétique en mer.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci pour votre retour. Nous allons passer à une autre table. Est-ce que la table du fond est prête ?

M. Alexis LEON-BOTTARELLI – Intervenante dans la salle

Merci. Notre sujet était « Tourisme et environnement ». Comme idée principale, l'idée était de changer l'approche touristique, de dépasser le modèle de consommation pour plus pour opter pour un modèle de protection.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Pour la table suivante, quelle a été l'idée principale. Présentez votre sujet pour que nous puissions savoir sur quoi vous avez discuté.

Christophe – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Notre sujet était le littoral et l'environnement, changement climatique et littoral. Bien entendu, le sujet principal abordé est l'érosion du littoral avec les conséquences sur les bâtiments et les activités, entre autres. Voilà le sujet principal.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Super. Merci beaucoup. La table suivante.

M. Patrick TALLEC – Membre du Secrétariat général du débat

Pour nous, c'était l'impact des activités humaines sur l'environnement. L'idée force, c'était de faire plus de formation et d'information, et d'avoir plus de sanctions sur des comportements qui étaient contre la nature.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Quelle était la thématique ?

M. Patrick TALLEC – Membre du Secrétariat général du débat

La thématique était l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci.

René – Intervenant dans la salle

Nous, c'était sur le changement climatique. Pour nous, le changement climatique, à cette table, je ne sais pas si c'est différent pour vous, mais c'est d'abord la montée des eaux. C'est ce qui est à craindre. Les annonces qui ont été faites jusqu'à présent varient de 50 centimètres à 1,10 mètre en 2100. Nous nous sommes d'abord dit qu'il serait intéressant d'avoir un diagnostic du littoral, savoir comment l'érosion va se faire sur l'ensemble des 22 kilomètres du littoral du pays d'Olonne, c'est-à-dire de la côte Sud, à Cayola, jusqu'à l'embouchure de la Gachère. Ensuite, une fois que nous avons fait le diagnostic, que ce soit des rochers, du sable ou des zones artificielles comme le remblai des sables, savoir où est le danger. Le danger, nous l'avons situé. C'est l'entrée du port des Sables, ce qui a fait notre succès jusqu'à présent. La mer a baigné le port. Nous avons eu la pêche. Nous avons eu le sel. Nous avons eu les bains de mer. Cela va se retourner contre nous. On s'est dit que notre fragilité, c'est de voir la ville se faire envahir par une submersion marine, ne serait-ce que Xynthia, plus 20 centimètres. Nous avons décidé que la meilleure des solutions, c'était plutôt que de travailler en aval du danger, c'est-à-dire essayer de protéger chacun sa maison, c'était d'avoir un édifice à l'entrée du port de façon à pouvoir gérer les épisodes dangereux des Xynthia, plus « X » centimètres. Nous avons dit qu'il était intéressant de voir un barrage éclusé à l'entrée du port des Sables-d'Olonne de façon à assurer, dans les dizaines d'années qui viendront, l'assurance-vie des Sables-d'Olonne et ensuite, de maintenir son activité. Aussi, je pense dans une zone où j'ai beaucoup travaillé, c'est-à-dire les zones des marais. Je parle de zone des marais. Nous parlons d'argile et notamment le carbone bleu. Si nous gérons l'eau, nous saurons aussi non seulement assurer l'activité économique du pays des Sables-d'Olonne, maritime et immobilière, mais aussi toute cette zone littorale qui stocke le CO2 dans le fond des marais. Voilà ce que je voulais dire.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. J'espère que vous allez tout noter. Nous récupérons toute cette matière. Table suivante, une idée clé.

M. Vincent PIPAUD – Intervenant dans la salle

Littoral et environnement. Sur les impacts, trois grandes catégories. La montée de la mer et donc changement du trait de côte. L'érosion à étudier, mais peu prévisible encore. La question de l'acidification et de la modification de la faune et de la flore sur l'océan avec peut-être plein de changement, à savoir quels poissons vont rester, comment cela va être et comment peut bouger la

pêche. Plein de choses que nous n'arrivons pas encore à imaginer. La question du rythme a été posée aussi. La question aussi des courants qui modifient beaucoup. Nous avons vu que cela avait eu beaucoup d'influence sur une conférence, il y a très peu de temps. Sur comment nous pouvons y faire face ou quelles sont les actions menées, la première était de se dire que mettre en contact des gens qui vivent des choses dans leur métier, avec des gens qui ont la connaissance de ce qui pourrait se passer, c'est peut-être l'urgence pour que chacun se projette et que nous arrivons ensemble à planifier une adaptation. La deuxième, c'est l'eau. Nous avons considéré que l'eau qui vient de la terre ou les milieux, c'est sans doute 40 à 50 % de l'impact sur la mer qui accélère, soit par plastique, soit par les pollutions, soit par les pollutions chimiques, soit par le rythme de l'eau qui va trop vite à la mer, et c'est un accélérateur par rapport au climat, sur la capacité de l'océan à s'adapter. Voilà à peu près les plus grandes notions.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci beaucoup. Table suivante et je réitère, une idée clé. Ne rapportez pas tout ce que vous avez écrit parce que nous récupérons cette matière-là. Une idée clé que vous avez envie de transmettre à l'assemblée qui est présente aujourd'hui.

M. Patrick CHAUMETTE – CPDP

Le sujet était « Éolien et paysage » et la question centrale a été la composition du mix énergétique. L'un des moyens de protéger le paysage maritime, c'est de refuser les éoliennes en mer, ce qui était une partie de la table, de manière à ce que le mix énergétique soit plutôt d'origine nucléaire. Pour la partie de la table qui acceptait les éoliennes en mer, évidemment, l'une des grandes questions est la distance à la côte et la question de la visibilité, de manière à protéger les paysages remarquables, avec la difficulté de définir ce qu'est un paysage remarquable et ce qui ne l'est pas tout à fait. J'arrêterai là, à moins que quelqu'un ne veuille compléter.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Si quelqu'un veut compléter, il y a un papier qui circule. Vous pourrez le faire à la fin.

M. Sébastien JOUIN – Intervenant dans la salle

L'idée clé autour de la table sur les enjeux économiques était très simple. Directement et indirectement, tout au long de la vie des champs éoliens, que les retombées soient fléchées et soient guidées vers les acteurs locaux qui soient à la fois vertueux au niveau économique et déjà engagés dans les industries maritimes telles qu'au niveau de la maintenance, telles qu'au niveau des chantiers, qu'ils soient favorisés au niveau des appels d'offres, qu'il puisse y avoir un fléchage fait pour développer l'emploi local et favoriser sa continuité.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

D'accord, notamment des acteurs locaux et vertueux, locaux et vertueux. Le site a bien pris note.

Mme Dominique HORDENNEAU – Intervenante dans la salle

Je rends compte de ce que nous avons dit ici avec beaucoup d'idées, mais je n'ai pas le droit de tout dire. Nous rejoignons tout à fait l'avant-dernière table sur ce qui était important, à savoir quel est le besoin réel sur la quantité des éoliennes, respecter la faune et la flore, le respect du paysage et de l'impact visuel. Nous nous sommes aussi posé la question de l'emploi en France, à qui profitent les parcs qui vont être installés, la recyclabilité des matériaux et envisager aussi le futur des parcs quand ils ne serviront plus, que nous n'ayons pas de nombreuses friches d'éoliennes en mer.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Table suivante.

Mme Monique HOFFART – Intervenante dans la salle

Bonsoir à tous. Monique. Je suis alsaco-vendéenne, c'est-à-dire que je partage mon temps entre ici et l'Alsace. Notre thème était l'impact des activités humaines sur l'environnement. Nous avons sorti trois mots qui sont « connaissance, information, participation ». Sous connaissance, c'était « Comment mesurer le cumul des incidences des activités sur l'environnement ? » Ensuite, sur les enjeux, « Quelle réponse pouvons-nous apporter aux enjeux ? » Le mot « régulation » est sorti, mais que mettons-nous sous ce terme « réguler ». Pour « participation », nous avons estimé que plus les gens seraient consultés à la base avant toute étude d'impact, tout projet, puisque malheureusement, souvent, on vient

nous trouver, et cela a été dit dans le débat, en nous disant « Pouvons-nous mettre ou non quelque chose et comment le mettre en œuvre ? »

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Merci. Nous allons passer à la dernière table.

M. Thomas BOTREL – Intervenant dans la salle

Bonsoir. Le sujet qui nous était demandé de traiter était « Tourisme et environnement ». Nous rejoignons le groupe juste là-bas qui a fait le même travail que nous. Ce qui est ressorti de nos débats, c'est avant tout la régulation du tourisme sur le littoral et avant tout limiter les activités polluantes liées au tourisme et privilégier un tourisme vert.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Super. Merci. Touristique, polluante et privilégier un tourisme vert. Merci beaucoup. Merci pour votre participation à ces enjeux que vous avez pu développer. Normalement, vous avez déjà une feuille blanche. Comme promis, toutes les questions et toutes les frustrations, des questions que vous n'avez pas pu poser ou des remarques, des suggestions, vous avez une urne au fond de la table où vous pouvez mettre cette question à laquelle nous allons vous répondre sur le site de « La mer en débat ». Vous aurez des réponses. Sur les prochains événements, est-ce que Lucie voudrait rajouter quelque chose ? Nous allons bientôt quitter Les Sables-d'Olonne, mais nous vous laissons les prochaines dates.

Mme Lucie BEGUIN– CPDP

Oui, merci Paula. Merci à toutes et tous pour ces échanges très riches. Vous allez voir s'afficher les prochaines dates pour le débat public et notamment une date qui va pouvoir vous intéresser parce que c'est un sujet qui est ressorti ce soir. C'est ce jeudi, le 29 février, en ligne. Vous avez un atelier en ligne sur « Éolien et paysage ». N'hésitez pas. Il y a encore de la place. Au niveau des inscriptions, vous avez juste besoin d'aller sur le site de « La mer en débat », vous allez dans le calendrier et vous pourrez vous inscrire à cet atelier. Autrement, vous pouvez aller voir toutes les modalités de participation sur le site de « La mer en débat ». Nous irons sur notre prochaine escale mi-mars à Lorient à partir du 19 mars. Aussi, vous pouvez continuer de suivre les webinaires nationaux. Vous en avez un le 27 mars sur les objectifs de la planification, notamment la gouvernance, la place du droit, la protection et le partage de la mer. Enfin, le 12 mars, ce seront les questions de protection de la biodiversité marine et les impacts des activités humaines, dont l'éolien en mer. N'hésitez pas à venir. Merci à toutes et tous et très belle soirée. N'hésitez pas si vous avez encore des questions ou des commentaires. Vous pouvez les mettre dans la boîte au fond de la salle.

Mme Paula SCHMIDT DE LA TORRE – CPDP

Pour les droits à l'image, nous passerons les chercher. Vous pouvez les laisser sur la table. On vous convie à un petit pot de convivialité au fond de la salle également, si vous souhaitez, avant de partir. Merci pour votre participation.